

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le 14 décembre à 18h, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 06 décembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence d'Alexandra BUTEL, première adjointe, pour le maire démissionnaire.

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 12

Nombre de voix pour : 12
Nombre de voix contre :
Nombre d'abstentions :

Présents : Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL, Cécile LAPEYRE, Jean LAPEYRE, Alain LAURENS, Alain MANIVEL, Stéphane PATRAS, Jean-Marie PRAYER, Jacqueline PUGET, Marie-Paule ROGOU, Jean-Louis SERRES

Excusés/pouvoirs : Amélie MARRIQ (pouvoir donné à MP. ROGOU),

Absents: Fabien SERRES

Secrétaire de séance : Jean-Marie PRAYER

**Objet : Reconduction de la signature la convention du Projet Educatif
De Territoire (PEDT)**

Vu l'article L 551-13 du Code de l'Education,

Considérant la démission du Maire le 08/11/2022,

Le PEDT de la commune du Dévoluy propose pour chaque enfant un projet éducatif cohérent, intégrant tous les temps d'accompagnement géré par la commune, en période scolaire comme en période de vacances. Ce PEDT permet un accompagnement du Service Départementale à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport (SDJES) afin de renforcer le travail en lien avec les familles. Il permet à la commune de développer des axes de travail et permet d'avoir des aides financières correspondant aux axes travaillés.

Il est établi pour une période de trois ans renouvelables.

La première signature de ce PEDT a été établit en 2019 et s'est terminé en décembre 2021. Suite à une réunion explicative, sur le fonctionnement du PEDT, et des démarches engagées par la commune avec le référent du SDJES, auprès des élus le 16 novembre 2022.

La commune du Dévoluy propose la reconduction de la signature de la convention du PEDT, qui consiste à continuer de développer les axes de travail déjà avancés et à effectuer une mise à jour de son Projet Educatif de Territoire en tenant compte des modifications des demandes du territoires et des acteurs y participants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- > **ACTE** la reconduction de la signature du PEDT pour une période de 3 ans.
- > **PRECISE** que les modifications du PEDT seront apportées en cours d'année 2023.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Transmis et reçu en Préfecture le : 20-12-2022
Publié le : 20-12-2022
Affiché le : 20-12-2022

Pour extrait certifié conforme,
Pour le maire démissionnaire,
première adjointe,

Alexandra BUTEL

